

Department of Health / Ministère de la Santé
Office of the Chief Medical Officer of Health /
Bureau du médecin-hygiéniste en chef
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / Fredericton (N.-B.) E3B 5G8
Telephone / Téléphone 506-457-4800
Facsimile / Télécopieur 506-443-8702

Date January 31, 2022 / Le 31 Janvier 2022

To / Dest. Regional Health Authorities / Régies régionales de la santé (Horizon, Vitalité)

From / Exp. Shelley Landsburg, Director, Disease Prevention and Control, Public Health NB

Copies MOHs, RHA PH Immunization; Liena Roussel; Rashmi Hawley; Alesha Gaudet; NBHEOC; NBPH CRT; Bruce MacFarlane; Gail Harding; Alexandra Davis; Jennifer Elliott; Sarah Maillet; Janice Jardine; Nadia Drisdelle; Francis Durepos

Subject / Objet **COVID-19 boosters for patients awaiting LTC facilities / Dose de rappel COVID-19 pour les patients en attente de placement en établissement de SLD**

Good afternoon,

To ensure we continue to protect those individuals who are waiting admission to a long-term care facility, please ensure that ALC (alternate level of care) patients be up to date with their vaccines. This includes receiving a booster dose of COVID Vaccine 5 months after they received their second dose.

Sincerely,

Bonjour,

Afin que nous puissions continuer à protéger les personnes qui attendent d'être admises dans un établissement de soins de longue durée, veuillez-vous assurer que la vaccination des patients ayant besoin d'un autre niveau de soins (ANS) est à jour. Ceci comprend l'administration d'une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID-19 aux patients cinq mois après avoir reçu leur deuxième dose.

Sincères salutations,



Shelley Landsburg
Shelley Landsburg, BN, RN, MPH / inf. aut., B. Sc. Inf., MSP
Director of Disease Prevention and Control Branch /
Directrice de la Prévention et du contrôle des maladies

Department of Health / Ministère de la Santé
Public Health New Brunswick /
Santé publique Nouveau-Brunswick
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / Fredericton (N.-B.) E3B 5G8
Telephone / Téléphone 506-457-4800
Facsimile / Télécopieur 506-453-2780

Date : October 7, 2021 / le 7 octobre 2021

To/Dest. : Horizon Health Network / Réseau de santé Horizon; Vitalité Health network / Réseau de santé Vitalité; New Brunswick Medical Society / Société médicale du Nouveau-Brunswick; NB Pharmacist Association / Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick; Nurses Association of NB / Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick; Marilyn Babineau; Lisa Hebert; Nathalie Nadeau-Plourde; Andy Belanger

From/Exp. : Shelley Landsburg, Director of Disease Prevention and Control / Directrice de la prévention et du contrôle des maladies

Copies :

Subject/objet : **COVID-19 boosters for patients awaiting LTC facilities and Admin form for submitting records for Influenza Vaccine administration / Dose de rappel COVID-19 pour les patients en attente de placement en établissement de SLD et Formulaire d'administration pour la soumission de registres de vaccination du vaccin antigrippal**

COVID-19 boosters

Over the next few weeks New Brunswick will begin to provide booster doses of COVID-19 vaccine and influenza vaccine for residents of long-term care facilities (nursing homes and adult residential facilities).

To continue to protect those individuals who are waiting admission to a long-term care facility, these ALC (alternate level of care) patients should also be offered a booster dose of COVID-19 vaccine along with their influenza vaccine.

As per the memo distributed October 5th titled Co-administration of COVID-19 and other vaccines both vaccines can be administered at the same time however the COVID booster should only be given at a minimum of 5 months following the second dose.

Dose de rappel COVID-19

Au cours des prochaines semaines, le Nouveau-Brunswick commencera à administrer des doses de rappel du vaccin contre la COVID-19 et le vaccin contre la grippe aux résidents des établissements de soins de longue durée (Foyers de soins agréés et Établissements Résidentiels pour Adultes).

Pour continuer à protéger les personnes qui sont en attente d'une admission dans un établissement de soins de longue durée, ces patients ANS (autre niveau de soins) doivent aussi se faire offrir une dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 avec leur vaccin contre la grippe.

Conformément à la note de service distribuée le 5 octobre portant sur l'administration combinée du vaccin contre la COVID-19 et d'autres vaccins, les deux vaccins peuvent être administrés en même temps. Toutefois, la dose de rappel du vaccin contre la COVID doit seulement être administrée à un intervalle d'au moins cinq mois depuis la deuxième dose.

Influenza vaccine program

The influenza season is fast approaching and we are requesting your assistance to roll out the Influenza vaccine in New Brunswick. Seasonal influenza poses serious health risks to the elderly and those with weakened immune systems or other chronic health conditions. In an effort to prevent and control influenza, the Department of Health is continuing to offer an Universal Seasonal Influenza Program at no cost to New Brunswick residents.

Influenza vaccine administration can begin on or after October 12, 2021 once influenza vaccine has been distributed to all health care providers in the province.

Please do not schedule immunization clinics for employees or inpatients prior to this date.

Submitting Records of Vaccine Administration

As per the *Public Health Act*, all publicly funded vaccines must be reported to the Minister of Health within seven days of administration of the vaccine. A form is attached along with instructions on where to send the information to ensure it is recorded in Public Health Information Solution (PHIS)

Sincerely,

Programme du vaccin antigrippal

La saison grippale approche à grands pas, et, une fois de plus, nous sollicitons votre aide pour le lancement de la campagne de vaccination au Nouveau-Brunswick. La grippe saisonnière pose des risques graves pour la santé des personnes âgées, des très jeunes enfants et des personnes dont le système immunitaire est affaibli ou qui souffrent d'autres problèmes de santé chroniques. Dans le but de prévenir et de limiter la propagation de la grippe, le ministère de la Santé continue d'offrir gratuitement un programme universel de vaccination contre la grippe saisonnière aux résidents du Nouveau-Brunswick

L'administration du vaccin antigrippal peut commencer le 12 octobre 2021 ou après cette date, une fois que le vaccin antigrippal aura été distribué à l'ensemble des fournisseurs de soins de santé dans la province.

Veuillez ne prévoir aucune séance de vaccination pour les employés ou les malades hospitalisés avant cette date.

Soumission de registres de vaccination

Conformément à la *Loi sur la santé publique*, tous les vaccins financés par l'État doivent faire l'objet d'un rapport au ministre de la Santé dans les sept jours suivant l'administration du vaccin. Vous trouverez ci-joint un formulaire avec les instructions sur l'endroit où vous devez envoyer l'information pour s'assurer qu'elle soit consignée dans la Solution d'information sur la santé publique (SISP).

Sincères salutations,



Shelley Landsburg, BN, RN, MPH / inf. aut., B. Sc. Inf., MSP
Director of Disease Prevention and Control Branch / Directrice de la Prévention et du contrôle des maladies.